

**PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN EN
INNOVATIONS BIOTECHNOLOGIQUES POUR
L'ELIMINATION DES MALADIES
A TRANSMISSION VECTORIELLE
(CEA/ITECH-MTV)**

PROJET ID: P164545

N° CREDIT IDA : 6388-BF & DON IDA : 443-BF

**BURKINA FASO
OUAGADOUGOU**

RAPPORT D'AUDIT DE LA PASSATION DES MARCHES

Exercice clos le 31 décembre 2021

Version définitive

GROUPEMENT DE CABINETS



Expert Partners Group

11 BP 166 Ouagadougou 11
Tel : (226) 25 37 36 88
E-mail : epgburkina@yahoo.fr
BURKINA FASO



BP 11 160 Niamey, Niger
Standard: +227 20 73 87 05 / 23 90 59 41
E-mail : contact@kmc-ac.com
Niger

Juin 2022

SOMMAIRE

<i>LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR SUR LA PASSATION DES MARCHES DU PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN EN INNOVATIONS BIOTECHNOLOGIQUES POUR L'ELIMINATION DES MALADIES VECTORIELLES_Période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021</i>	3
1. Portée de l'audit de la passation des marchés.....	3
2. Diligences mises en œuvre.....	4
<i>Les diligences mises en œuvre ont consisté à :</i>	4
3. Niveau d'assurance	4
4. Responsabilité de la Coordination du projet	4
5. Responsabilité de l'auditeur	5
6. Opinion de l'auditeur sur les passations de marché.....	5
7. Restriction concernant la diffusion et l'utilisation du rapport.....	5
8. Suivi de la mise en œuvre des recommandations antérieures.....	6
9. Note de commentaire sur la vérification des marchés publics du CEA/ITECH-MTV	7
<i>ANNEXES</i>	12



Experts Partners Group

11 BP 166 CMS OUAGADOUGOU 11-
TEL: 00226 25 36 36 88/ 51 11 36 36/ 70 05 01 51
Email: epgburkina@yahoo.fr
BURKINA FASO



BP 11 160 Niamey, Niger
Standard: +227 20 73 87 05 | Fax: +227 20 73 73 99 |
Mobile: +227 96 99 68 37
im@kmc.ne | www.kmc-ac.com

A

**Monsieur le Coordonnateur
du Projet Centre d'Excellence Africain
en innovations Biotechnologiques pour
l'Elimination des Maladies Vectorielles
(CEA/ITECH-MTV),
Bobo-Dioulasso, Burkina-Faso.**

**LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR SUR LA PASSATION DES MARCHES DU
PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN EN INNOVATIONS
BIOTECHNOLOGIQUES POUR L'ELIMINATION DES MALADIES
VECTORIELLES
(CEA/ITECH-MTV)**

Période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

Monsieur le Coordonnateur,

En exécution de notre mission d'audit des marchés du Projet CEA/ITECH-MTV, nous avons procédé aux vérifications visant à fournir une assurance limitée sur la passation et l'exécution des marchés de la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, établi par le Projet Centre d'Excellence Africain « ITECH-MTV », financé par le Crédit IDA N°6388-BF et le DON IDA N°443-BF.

1. Portée de l'audit de la passation des marchés

Notre mission d'audit de la passation (examen limité) a porté sur vingt-trois (23) marchés passés au cours de l'exercice 2021 sur les trente (38) marchés inscrits dans le Plan de Passation de marchés (PPM) et son état d'exécution au 31/12/2021.

Nous n'avons pas pour mission de faire un rapport sur les chiffres comparatifs des exercices précédents ou sur les tendances et les écarts. Nous n'avons pas effectué de travaux autres que ceux convenus selon l'étendue délimitée et nous avons donc limité notre conclusion à l'objet de la mission.

Notre mission consiste à examiner les dossiers de passation de marchés en se fondant sur la réglementation nationale (Loi 039-2016/AN du 02 décembre 2016 ; les Décrets d'application n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID ; n°2017-0050/PRES/PM/MINEFID et n°2017-0051/PRES/PM/MINEFID du 01/02/2017 et leurs arrêtés d'application ; le Manuel de procédures de CEA/ITECH-MTV de janvier 2021).

2. Diligences mises en œuvre

Notre mission est d'analyser le processus de passation de marchés de la structure et de conclure quant à l'effectivité de l'utilisation des différents documents de passation de marchés pour l'acquisition des travaux, des équipements, des fournitures, des services courants et des prestations intellectuelles.

Les diligences mises en œuvre ont consisté à :

- Faire l'état des recommandations de la mission d'évaluation du projet et les mesures prises par l'institution pour pallier aux insuffisances constatées ;
- Analyser les différents documents-types de passation de marchés utilisés par la structure en mentionnant leurs forces, leurs faiblesses et les améliorations à apporter ;
- Analyser les plans de passation de marchés soumis et leur conformité aux procédures mentionnées dans les documents des accords. Des suggestions doivent être faites également pour leur amélioration;
- Analyser la chaîne de passation de marchés : l'organisation et les services en charge, le personnel impliqué et sa compétence technique, les recommandations
- Analyser les marchés déjà passés dans le cadre de ce projet pour l'exercice concerné et les améliorations dans le processus ;
- Donner son opinion sur les marchés passés et ;
- Conclure si l'institution est apte à continuer toujours ses propres procédures pour l'acquisition de différents marchés prévus dans le cadre de ce financement.
- Donner le % de marchés passés conformément au PPM validé.

3. Niveau d'assurance

Les procédures mises en œuvre dans un examen (mission d'assurance limitée) sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit « Mission d'assurance raisonnable », et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit visant à assurer une assurance raisonnable. Notre intervention aboutit à exprimer une assurance de niveau modéré sur lequel se fondent nos conclusions.

4. Responsabilité de la Coordination du projet

Le Plan de passation des marchés et son état d'exécution au 31/12/2021 (joint en annexe) ont été préparés par la Coordination du CEA/ITECH-MTV, qui est responsable de la collecte et de la préparation des éléments considérés conformément aux critères ou méthode retenus avec la Banque pour déterminer le caractère approprié de l'information aux fins de communication dans ces documents. La Coordination du projet est en outre responsable de la bonne tenue des dossiers et du maintien de contrôles internes appropriés qui sont conçus pour étayer le processus de présentation de l'information.

5. Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de nos procédures de contrôles :

- d'attester que les informations sur les dossiers de marchés requises sont présentées dans les reportings soumis à la Banque ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication ;
- d'exprimer une conclusion fournissant une assurance limitée sur le fait que les informations sur les dossiers de marchés prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère.

Nous avons réalisé notre mission de certification limitée conformément à la Norme internationale relative aux missions de certification («ISAE») 3000, Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information (norme internationale visant les missions de certification autres que les missions d'audits ou d'examen d'informations financières historiques).

Cette norme requiert d'observer les règles de déontologie professionnelles et de planifier et réaliser le contrôle limité conformément au principe de matérialité (caractère essentiel) afin que nous puissions identifier les erreurs significatives dans la mise en œuvre des obligations, même si ce n'est pas avec le même degré d'assurance que pour un audit. Un contrôle limité se compose principalement d'une collecte d'informations auprès de la direction/structure et de l'appréciation de la pertinence dans les circonstances de l'utilisation par la Coordination du projet CEA/ITECH-MTV des éléments et critères applicables. Le choix des procédures de contrôle relève de notre jugement professionnel.

6. Opinion de l'auditeur sur les passations de marché

En conclusion, les marchés passés au titre de l'exercice 2021 de notre avis, s'inscrivent entièrement dans les objectifs du CEA/ITECH-MTV, ont requis l'Avis de Non Objection de l'IDA (s'il y a lieu), sont appuyés de documentation suffisante, justificative et sont conformes aux dispositions applicables en matière de passation de marchés de l'IDA et des procédures nationales de passation de marchés.

7. Restriction concernant la diffusion et l'utilisation du rapport

Le présent rapport, y compris sa conclusion, sert uniquement à informer la direction du Projet CEA/ITECH-MTV, le Gouvernement du Burkina Faso, la Banque Mondiale et les partenaires financiers du CEA sur nos travaux et conclusions en rapport avec cet audit. Il ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins ou, à l'exception du CEA/ITECH-MTV, du Gouvernement du Burkina Faso, de la Banque Mondiale et des autres partenaires financiers du CEA, par d'autres parties. Nos travaux ne sont pas destinés à remplacer les diligences qu'il appartient, le cas échéant, aux tiers ayant eu communication de cette attestation de mettre en œuvre au regard de leurs propres besoins.

Ouagadougou, le 28 juin 2022

Pour le Groupement EPG/KMC,
Oumar DIANE

Associé Gérant

Expert-Comptable Diplômé

Membre de l'ONECCA-BF



9. Note de commentaire sur la vérification des marchés publics du CEA/ITECH-MTV

Le Plan de Passation des Marchés (PPM) initial, gestion 2021 du CEA/ITECH-MTV comprend **38** marchés pour un montant total de **1 338 750 000** Fcfa. Sa situation d'exécution au 31 décembre 2021 comprend également **38** marchés répartis comme suit :

Les **38** marchés publics sont passés selon les procédures suivantes :

- **Procédures de droit commun :**
 - Appel d'offres ouvert : **05 marchés**
 - Demande de propositions précédée d'un avis à manifestation d'intérêt : **01 marché**

- **Procédures allégées :**
 - Demande de prix : **04 marchés**
 - Demande de propositions allégée : **01 marché**
 - Demande de cotations Formelle : **18 marchés**
 - Consultation de consultants : **04 marchés**

- **Procédures exceptionnelles :**
 - Entente directe : **05 marchés.**

Le PPM 2021 de CEA-ITECH-MTV est bien renseigné et informe sur la nature des biens, les intitulés de la commande, les montants prévisionnels, les procédures de passation ainsi que les différentes étapes de passation et d'exécution des marchés.

L'audit 2021 a porté sur tous les marchés passés au cours de l'année 2021 suivant les procédures exceptionnelles (Entente directe) et les marchés passés suivant les autres procédures et qui ont atteint au moins l'étape de l'attribution du marché. Ainsi, **23** marchés ont été audités.

Il ressort que le CEA/ITECH-MTV n'a pas mis en œuvre toutes les recommandations issues de l'audit antérieur. Le Projet a recours aux dossiers standards (Appel d'offres, demande de prix) de passation des marchés publics en vigueur, ce qui rend facile et efficace le processus de lancement et de sélection des attributaires des marchés. Les seuils de passation des marchés sont respectés au regard des procédures inscrites dans le PPM 2021.

L'organisation actuelle des services intervenant dans la passation et l'exécution des marchés permet de recommander que certains marchés, dont le seuil pourrait être défini de commun accord, soit préparés, lancés, attribués par un Comité Interne d'Attribution de Marchés au CEA/ITECH-MTV. Ces marchés seront par la suite visés par un Contrôleur interne, approuvés par le Coordonnateur de CEA/ITECH-MTV et leur mise en œuvre par un Responsable financier interne du CEA/ITECH-MTV. Cela passe par

le renforcement des capacités du Projet à travers notamment le recrutement d'un Spécialiste en Passation des Marchés et d'un Responsable administratif et financier du CEA/ITECH-MTV.

Nous pensons que le CEA/ITECH-MTV peut efficacement poursuivre l'application des procédures nationales de passation et d'exécution des marchés et atteindre les objectifs à lui assignés.

Il apparait de la situation d'exécution du PPM 2021 validé du CEA/ITECH-MTV, que **31** marchés ont été lancés et exécutés, soit un taux de 81% en nombre pour un montant 1 211 049 856. Un taux d'exécution financière de 90%.

❖ CONSTATS :

Il ressort également de l'audit effectué, les constats suivants :

- 1- **Certaines procédures accélérées ont été appliquées en l'absence de l'autorisation de l'Ordonnateur (Président/UNB).** Ex : marché relatif à l'Acquisition d'équipement de laboratoire de biologie et matériels de TP au profit du CEA-ITECH-MTV ; marché relatif à l'Acquisition de réactifs et consommables de laboratoire pour les travaux pratiques ; marché relatif à l'exécution des travaux de construction du complexe CEA y compris la fourniture et installation de groupe électrogène ;
- 2- **Existence d'autorisation préalable du DCMEF avant l'exécution de la procédure**
- 3- **La non indication du montant prévisionnel du marché sur la lettre d'invitation à soumissionner.** Ex : cas du marché relatif à l'Achat de consommables informatiques et bureautiques (cartouches d'encre d'imprimante, et de photocopieur, tambour, etc.)
- 4- **Ce sont des omissions de la part de la PRM. Sinon la plupart des lettres contiennent le montant prévisionnel.**
- 5- **La non systématisation dans les marchés de travaux, équipements, fournitures et services courants, de l'obligation de constitution de la garantie de bonne exécution (05% maximum).** EX : marché relatif à l'Acquisition d'équipement de laboratoire de biologie et matériels de TP au profit du CEA-ITECH-MTV pour le montant de 97 291 000 Fcfa TTC avec WILL.COM SARL ; marché relatif à l'Acquisition de réactifs et consommables de laboratoire pour les travaux pratiques pour le montant de 44 766 840 Fcfa TTC avec WILL.COM SARL ; marché relatif à l'achat d'ordinateurs portables (8), de bureau (3), photocopieuse, imprimantes et autres matériels informatiques pour la direction du CEA pour le montant de 24 827 200 Fcfa TTC avec SOGEDIM-BTP ; marché relatif à l'Acquisition et installation des vidéo projecteurs et des smart board dans les salles de cours pour le montant de 13 688 000 Fcfa TTC avec SOGEDIM-BTP ; marché relatif à l'acquisition et installation d'équipement d'enseignement pour les 4 salles de cours pour le montant de 22 998 200 Fcfa TTC avec SOGEDIM-BTP ; marché relatif à la réhabilitation de quatre (04) salles de cours pour les étudiants du CEA pour le montant de 51 014 326 Fcfa TTC avec EOF de OGM.
- 6- **Cette recommandation sera mise en œuvre en 2022.** L'obligation de constitution de la retenue sera une condition préalable avant la notification du contrat
- 7- **Constatation d'offres financières hors enveloppe malgré la communication du montant prévisionnel du marché sur la lettre d'invitation à soumissionner :** EX : marché relatif

- à l'acquisition de mobilier de bureau au profit du CEA/ITECH-MTV pour le montant prévisionnel de 9 000 000 Fcfa ;
- 8- **Toutes offres hors enveloppe seront rejetées.**
 - 9- **Long temps mis dans le traitement d'un dossier de marché public.** Ex : 47 jours séparent la date du PV de délibération et la publication des résultats provisoires d'attribution du marché dans le cadre du marché relatif à l'achat d'ordinateurs portables (8), de bureau (3), photocopieuse, imprimantes et autres matériels informatiques pour la direction du CEA
 - 10- **Ce problème est dû à la non disponibilité des acteurs qui ne dépendent pas forcément de la PRM.**
 - 11- **C'est un dysfonctionnement de la plateforme de la structure en charge de la publication des résultats (DGCMEF).**
 - 12- **Un retard dans l'exécution de certains marchés publics.** EX : Constatation de 93 jours de retard dans l'exécution du marché relatif à l'Acquisition d'équipement de laboratoire de biologie et matériels de TP au profit du CEA-ITECH-MTV pour le montant de 97 291 000 Fcfa TTC avec WILL.COM SARL ; Constatation de 34 jours de retard dans l'exécution du marché relatif à l'Acquisition de réactifs et consommables de laboratoire pour les travaux pratiques pour le montant de 44 766 840 Fcfa TTC avec WILL.COM SARL ; Constatation de retard dans l'exécution du marché relatif à la réhabilitation de quatre (04) salles de cours pour les étudiants du CEA pour le montant de 51 014 326 Fcfa TTC avec EOF de OGM ;
 - 13- **Les pénalités de retard sont appliquées pour tous exécutés hors délai.** Des lettres de rappels sont adressées aux différents fournisseurs et dans le cas échéant, la résiliation.
 - 14- **Le non-paiement de certains marchés dans les délais règlementaires.** Ex : marché relatif à la fourniture de pause-café et déjeuner ; : marché relatif à l'Entretien des biens immobiliers (froids, électricité et plomberie) ; marché relatif à l'acquisition de mobilier de bureau au profit du CEA/ITECH-MTV pour le montant prévisionnel de 8 995 000 Fcfa HTVA ; marché relatif à l'achat d'ordinateurs portables (8), de bureau (3), photocopieuse, imprimantes et autres matériels informatiques pour la direction du CEA pour le montant de 24 827 200 Fcfa TTC avec SOGEDIM-BTP ; marché relatif à l'acquisition et installation des vidéo projecteurs et des smart board dans les salles de cours pour le montant de 29 500 000 Fcfa TTC avec CFAO MOTORS BURKINA ; marché relatif à la réalisation des études architecturales et des études d'ingénierie pour la construction du complexe CEA-ITECH-MTV pour le montant de 59 159 300 Fcfa TTC avec le Groupement A.C CONCEPT/HARMONY/BETAT IC/ACET-BTP.IC Sarl et CET-BTP&SERVICES ;
 - 15- **Cette observation est sans objet.** Le paiement de CFAO a été fait en l'espace de deux (02) semaines, les deux autres ont été également payé en l'espace de deux mois.
 - 16- **La non systématisation de la pré-réception (réception technique) avant la réception provisoire et la réception définitive dans le cadre des marchés de travaux et d'équipements.** Ex : marché relatif à l'acquisition de mobilier de bureau au profit du CEA/ITECH-MTV pour le montant prévisionnel de 8 995 000 Fcfa HTVA ; marché relatif à l'acquisition d'outils de communication au profit du CEA/ITECH-MTV pour le montant de 2 500 000 Fcfa HTVA ;
 - 17- **Tous marchés d'équipements et de travaux seront constitués de réception technique**
 - 18- **Quelques difficultés d'archivage des dossiers de marchés.** Ex : certains dossiers de marchés ne contenaient pas toutes les pièces (PV de réception technique ; photocopie de

l'ordre de virement/chèque...) et correspondances (ANO du bailleur ; lettres d'invitation des membres de la CAM ou de la Commission de réception... ; liste de présence des membres de la CAM ou de la Commission de réception...) y relatives..

19- Toutes les preuves de paiement seront archivées dans les dossiers au niveau de la PRM.

20- Il existe un classeur spécial pour toutes les correspondances. Nous joindrons une copie de chaque correspondance au dossier.

21- L'ANO du PPM est unique, il n'existe pas d'ANO pour chaque marché.

❖ CONSEQUENCES

Le non-respect des dispositions de la réglementation en vigueur relative à la passation et à l'exécution de la commande publique peut entraîner :

- le refus de l'Avis de Non Objection du bailleur ;
- de multiples rejets des dossiers de marchés publics par le DCMEF-UNB avant leur visa ou acceptation ;
- une perte de ressources pour le Projet qui peut être amené à payer des intérêts moratoires ;
- des ouvrages et équipements mal exécutés ;
- un risque de non certification des comptes au cours de la période sous revue.

❖ RECOMMANDATIONS :

- 1- Joindre l'autorisation de l'Ordonnateur (Président/UNB) pour le recours à la procédure accélérée
- 2- Mentionner sur la lettre d'invitation à soumissionner le montant prévisionnel du marché
- 3- Prévoir dans les marchés de travaux, équipements, fournitures et services courants, les clauses relatives à la garantie de bonne exécution (05% maximum) et l'exiger avant la notification de l'ordre de service de démarrage des prestations, sauf dispositions contraires expresses
- 4- Sensibiliser les soumissionnaires quant à l'obligation de respecter le montant prévisionnel du marché mentionner sur la lettre d'invitation à soumissionner
- 5- Respecter le référentiel des délais de traitement des dossiers de marchés en observant des délais raisonnables
- 6- Renforcer le suivi de l'exécution des marchés par les prestataires
- 7- Payer le montant des marchés dans les délais règlementaires
- 8- Dans le cadre des marchés de travaux et d'équipements, organiser systématiquement la double réception (une réception provisoire et ensuite une réception définitive précédée chacune de la réception technique).
- 9- Renforcer le système d'archivage en constituant un dossier complet des documents et pièces justificatives par marché public, de son lancement à son paiement en passant par son exécution

❖ COMMENTAIRE DU CEA/ITECH-MTV

ANNEXES

**Plan de Passation de marchés (PPM) 2021
Etat d'exécution du PPM 2021**